



**Partenariat entre GAEC du Val Primbert
et
Amap' en BIOce
pour l'année 2021**

Nom du producteur : GAEC du Val Primbert (Producteurs de viande de porc bio)

Adresse du producteur : **Saint Jean la Forêt (61)**

Réfèrente de l'Amap'en BIOce : Sandra Guérinot

Livraison : Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 16h00 à 17h00.

Les produits

Colis de viande de porc, boudin noir.

Les colis contiennent des morceaux divers parmi : rôti, sauté, saucisses, chipolatas, chair à saucisse, côtes, rouelle, poitrine. Le contenu des colis pourra varier en fonction de la saison.

PRODUITS ET TARIFS 2021

Produit	conditionnement	tarif
colis	5kg environ	Entre 11€/kg et 12€/kg*
colis	10kg environ	Entre 10€/kg et 11€/kg*
Boudin noir (quantités limitées)	En sachet sous vide entre 300 et 500g	11€/kg

* le prix au kilo pourra varier en fonction du prestataire qui effectuera la découpe des carcasses.

Fréquence des livraisons :

Trois à quatre fois par an, en fonction d'un calendrier établi entre le producteur et le réfèrent.

Engagement du producteur :

Les représentants du GAEC du Val Primbert, producteurs certifié AB, s'engagent à livrer les produits qui leur seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et

de construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap'en BIOce :

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque « GAEC du Val Primbert ».

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente